

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 décembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Fabrice JULLIEN - FIORI - Mourad KAHOU - Evelyn KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Vincent COULOMB - Alexandre BIZAILLON représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Miloud BOUALEM représenté par Clément YANA - Nicole DESMATS représentée par Roger MERONI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Eric DIARD représenté par Bruno GILLES - Bernard GIRAUD représenté par Danielle MILON - Martine GOELZER représentée par Michel LO IACONO - Catherine JALINOT représentée par Mireille FOURNERON - Laurence JOUANDON représentée par Jean-François DENIS - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Christophe MASSE représenté par Francis ALLOUCH - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Pierre PENE représenté par René TAVERA - Roland POVINELLI représenté par Jean VIARD - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gabriel PERNIN - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Jean-Paul ULIVIERI - Maurice TALAZAC représenté par Maxime TOMMASINI - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier BLANC - Albert LAPEYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 010-1715/09/CC

■ Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation d'une étude préalable pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) de Marignane
DHCS 09/4106/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Par délibérations du Conseil de Communauté du 19 décembre 2008 et du 11 mai 2009, la Communauté urbaine a sollicité auprès de l'Etat pour 6 ans, la délégation des aides à la pierre prévue par la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales du 13 août 2004. Elle a approuvé la création d'une Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat propre à Marseille Provence Métropole et a voté les conventions fixant les conditions de cette délégation.

C'est par l'exercice de cette délégation de compétence que la Communauté urbaine, en coopération étroite avec les communes membres, poursuit la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Partie prenante du deuxième objectif du PLH, « diversifier l'offre de logements et requalifier le parc existant (public et privé) », la Ville de Marignane a engagé en juillet 2008, en concertation avec la Communauté urbaine Marseille Métropole et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), une expertise urbaine qui, à travers un diagnostic du fonctionnement de la ville et l'élaboration d'une stratégie d'actions, a permis de définir son projet global de revitalisation et de requalification pour le centre ancien. Ce projet a fait l'objet d'un dossier de candidature auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre du Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD).

La mise en œuvre de ce projet se fera notamment au travers du lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain.

L'étude préalable nécessaire à la mise en place d'une convention OPAH RU entre la Ville de Marignane, la Communauté urbaine (par délégation de l'Anah), et d'autres partenaires à définir, vise, sur une durée de six mois, à définir précisément les problématiques du périmètre à traiter et à calibrer l'intervention future, en termes d'objectifs et de moyens et sur un périmètre défini :

- elle réalisera un diagnostic approfondi, selon les thématiques suivantes :

- analyse urbaine et fonctionnement du centre ancien,
- état des bâtiments et des équipements communs,
- statut d'occupation et situation financière et sociale des occupants ;

- elle permettra en outre de préciser et de quantifier le contenu de l'OPAH RU, ses objectifs particuliers et ses actions à mener selon les volets urbain, immobilier, foncier, social, repérage de l'habitat indigne, patrimonial, économique, environnemental, énergétique, ainsi que les modes opératoires et procédures juridiques à mobiliser.

Elle permettra de construire une préfiguration de projet de convention et de mobiliser le partenariat nécessaire pour la mise en œuvre du programme d'intervention.

Cette étude sera co-financée par la Ville de Marignane, ainsi que par l'Anah dont les crédits seront mobilisés par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole. D'autres partenaires seront sollicités par la commune.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'approuver le lancement de l'étude préalable d'OPAH RU selon le cahier des charges ci-annexé.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code de la Construction et de l'Habitation ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 003-919/08/CC du Conseil de Communauté du 19 décembre 2008 approuvant les conventions de délégation des aides publiques en faveur de l'habitat 2009-2014 et la création d'une Commission Local d'Amélioration de l'Habitat propre à Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 003-1334/09/CC du Conseil de Communauté du 11 mai 2009 approuvant les avenants n°1 à ces conventions ;
- La convention pour la gestion des aides à l'habitat privé 2009-2014 entre Marseille Provence Métropole et l'Anah signée le 19 mai 2009 et son avenant n°1 signé le 3 août 2009 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les conventions de délégation de compétence en matière d'aides publiques en faveur de l'habitat ont été signées pour 6 ans (2009 – 2014) ;
- Que le Programme Local de l'Habitat prévoit dans son 2^e grand objectif de diversifier l'offre de logements et de requalifier le parc existant (public et privé) ;
- Que l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain de Marignane doit permettre d'améliorer la qualité de l'offre immobilière, de diversifier et accroître l'offre de logements résidentiels et d'assurer une diversité dans les types d'occupation et d'occupants des biens immobiliers ;
- Que cette opération doit être précédée d'une étude préalable, d'une durée de six mois, visant à préciser et quantifier les objectifs et moyens à mobiliser pour l'OPAH RU.
- Que la Ville de la Marignane a approuvé la mise en œuvre de cette étude lors de son Conseil Municipal en date du 18 mars 2009 ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement de l'étude préalable d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain de Marignane, selon le cahier des charges ci-annexé.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document afférent à cette délibération.

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI